



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



UNION DES ENTREPRISES  
DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE DE FRANCE

Communiqué de presse

Paris, le 15 novembre 2016

## **UNE DÉCISION FORTE POUR L'ATTRACTIVITÉ LOGISTIQUE : VERS UNE CLARIFICATION NECESSAIRE DE LA FISCALITE LOCALE**

**La Commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté le 10 novembre, à l'unanimité, un amendement fondamental pour l'attractivité logistique du territoire, clarifiant le régime fiscal applicable aux immobilisations industrielles.**

Alors que cet amendement sera discuté en séance jeudi 17 novembre dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017, **la CGI, la FNTR et TLF tiennent à rappeler l'importance de cette avancée et invite le Parlement à confirmer ce vote qui constitue une avancée majeure pour l'attractivité de la France.**

### **UN CONTEXTE FISCALE INÉGAL ET DÉFAVORABLE AUX CHEFS D'ENTREPRISE**

**Le cadre réglementaire applicable aux immobilisations industrielles** (cf article 1499 du code général des impôts) est aujourd'hui pénalisant pour les chefs d'entreprise.

**Les plateformes logistiques se voient de plus en plus souvent requalifiées en bâtiments industriels ou bâtiment de stockage** au seul motif qu'y sont utilisés des charriots élévateurs, montes charges et autres matériels destinés à faciliter le travail des manutentionnaires et en limiter la pénibilité.

Les conséquences sont lourdes puisque ces requalifications s'accompagnent de **hausse de taxes foncières locales très conséquentes.**

*« Ceci est un facteur d'imprévisibilité pour le chef d'entreprise quant à la fiscalité qui peut lui être appliquée. Les hausses de taxes foncières résultant des requalifications peuvent dépasser 300%. C'est un frein majeur à l'investissement et à l'emploi »* insiste Marc Hervouet Président de la CGI.

A titre de comparaison, le poids de la fiscalité locale représente, en France, jusqu'à **50% de l'investissement de départ pour un site logistique quand, en Belgique, il ne dépasse pas les 25%.**

Dans ces conditions, de nombreuses entreprises **renoncent à investir sur le territoire national ou sont poussées à le faire à l'étranger**. C'est tout particulièrement le cas dans les régions frontalières, qui voient ainsi périlcliter de nombreux projets d'implantations, porteurs d'emplois locaux.

« Alors que la stratégie nationale « France logistique 2025 » entend faire de la France un pays leader dans ce domaine, l'incertitude entourant le régime fiscal des plateformes logistiques constitue un frein réel à leur implantation sur le territoire national et à l'investissement » souligne Jean-Christophe Pic, Président de la FNTR.

## LA LOGISTIQUE : UN SECTEUR CLÉ POUR L'ÉCONOMIE

La logistique est au cœur de l'activité de nombreux secteurs déterminants, comme ceux du commerce de gros et international, et du transport. Elle est un élément essentiel pour la compétitivité de notre économie. Elle représente **10 % du PIB national, 200 milliards d'euros de chiffres d'affaires et 1,8 millions d'emplois**.

**Alors que la France était classée au 13ème rang mondial en 2014 en matière d'efficacité logistique, elle vient de tomber au 16ème rang** (source Banque mondiale). Cette sous-performance lui coûterait chaque année entre 20 et 60 milliards d'euros. Il est donc nécessaire d'apporter des réponses fortes face à une situation qui se dégrade.

« La dégradation de l'efficacité logistique du site France appelle des mesures fortes pour rétablir la situation. L'amendement voté par la Commission des finances est de celles-là, dans un environnement ouvert où la concurrence fiscale entre partenaires européens joue à plein » déclare Yves Fargues, Président Délégué Général de l'Union TLF.

### A propos de la CGI :

La CGI représente **120 000 entreprises** dans le commerce de gros qui emploient **1 million de salariés** pour un chiffre d'affaires de **790 milliards d'euros** (soit 2 fois et demi l'ensemble de la grande distribution). **95 % de ces entreprises sont des PME** de moins de 50 salariés. C'est un secteur qui recrute avec plus de 90 000 **postes à pourvoir en 2016** et de réelles perspectives d'évolution de carrières.

### A propos de la FNTR :

La FNTR est une organisation professionnelle regroupant une fédération de syndicats régionaux et départementaux administrée par les professionnels. La FNTR est l'organisation leader du transport routier de marchandises. Elle accueille des entreprises privées de toutes tailles (groupes, PME, TPE) et de toutes spécialités, aux activités diversifiées. Elle représente les 2/3 des entreprises de transport routier adhérentes à une organisation professionnelle, les 2/3 des salariés du secteur et les 2/3 de la flotte de véhicules.

### A propos de l'Union TLF

L'Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France est la première organisation professionnelle représentative de l'ensemble des métiers de la chaîne du transport et de la logistique.

### Contact Presse

Albera Conseil  
Louis Jublin  
01 48 24 04 50  
ljublin@alberaconseil.fr

**Contact CGI**

Cyril Galy Dejean  
06 77 04 53 98  
cgaly-dejean@cgi-cf.com